BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 11 mars 2011

PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte $n^{\circ}13$

DÉCISION N° 0-5189-2011/DEF/CEMM

portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 7 février 2011

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-5189-2011/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 7 février 2011

NOR DEFB1150233S

Référence:

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703.; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°10 du 11 mars 2011, texte 13.

Le parrainage de la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul* par la ville de Nantes (Loire-Atlantique) est agréé.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

L'amiral, chef d'état-major de la marine,

Pierre-François FORISSIER.